

L'histoire de l'affaire Joushomme

Evelyne et Bruno

Bruno connaissait Evelyne Laborde depuis toujours puisqu'elle était une cousine de sa mère. Pendant sa jeunesse, il a passé avec son frère et ses parents, les meilleures vacances de sa vie en Bretagne à côté du « Fortin », la propriété d'Evelyne.

Déjà, ils ont partagé des moments inoubliables ensemble : Evelyne était attachante, fantasque, drôle, enjouée, bout en train. Les gens recherchaient sa compagnie.

Sous ses dehors exubérants, Evelyne souffrait d'être différente de sa famille, bourgeoise, conventionnelle : « petite dernière » de 3 enfants, (et quelle petite dernière ! puisqu'elle a 18 ans d'écart avec son frère et sa sœur aînés), il lui fallait un caractère fort pour s'imposer face à eux. Son ton démonstratif, jovial, sa générosité sincère, sa façon d'être, directe, dérangeaient.

Elle n'avait pas choisi le « statut social » : c'est l'être qui importait, venir en aide.

Infirmière, elle a exercé son métier dans un quartier difficile, l'Ilot Châlon, derrière la Gare de Lyon, un quartier où, à l'époque, peu de personnes n'osaient s'aventurer avant qu'il ne soit rénové.

1984

Evelyne a l'âge de la mère de Bruno. Elle est célibataire, sans enfants. Au fond d'elle-même, elle a la nostalgie de n'avoir pu « réaliser » sa vie. Elle tentait de faire fi de son physique qu'elle considérait disgracieux, mais sa liberté d'esprit lui donnait des compensations...

Bruno, lui a 22 ans. Il se cherche. Il veut, lui aussi, que sa vie serve aux autres. Utopiste, il veut « changer » le monde... Il choisit des études qui lui apprennent le fonctionnement des systèmes politiques, économiques, géostratégiques. Il réussit le concours d'entrée à Sciences po Paris.

Parallèlement, il crée une association humanitaire avec des amis.

Sciences po, ce n'est pas sa voie. Délibérément, il tourne le dos à des études qu'il estime trop conventionnelles et se lance dans la philosophie. Tout en préparant ses diplômes, il se jette dans l'action : il part au Liban en guerre d'où il revient bouleversé par les massacres, la situation des enfants errant dans les zones dévastées par la guerre.

Il ressent plus que jamais la volonté d'agir et les occasions ne manquent pas.

1984, l'Ethiopie... Le monde entier s'émeut de la mort annoncée de milliers d'enfants, victimes d'une famine gigantesque. Les médias montrent pendant des semaines, des enfants les yeux dévorés par la faim, en train de mourir en direct. Les initiatives fusent de toute part. Les dons, les avions sanitaires, les associations, « les sacs de riz » des écoles... le monde se mobilise.

Il est parmi les premiers à se lancer dans l'action humanitaire en décidant de créer en France un foyer d'accueil pour ces enfants.

L'engagement d'Evelyne et Bruno

Lorsqu'ils se retrouvent à l'occasion d'un séjour chez Evelyne, au Fortin, ils découvrent leurs points communs et se noue une forte complicité. Chacun se reconnaît dans l'autre.

Au-delà de la différence d'âge, ils se ressemblent. Ils ont la même histoire : tous les deux issus d'une famille bourgeoise, aisée, traditionnelle. Tous les deux n'entrent pas dans les normes de leur milieu

social, qui leur fait bien sentir : leur mode de penser dérange, ils passent pour des originaux, des farfelus.

Le joug familial est pesant. Ils luttent chacun à leur manière pour s'affranchir de leur famille dans laquelle, l'un et l'autre, n'ont jamais eu leur place.

Dès que Bruno évoque son projet, spontanément, Evelyne décide de mettre sa maison bretonne, le Fortin, à disposition.

Cette maison faisait partie de l'héritage de ses parents.

A ce moment naît l'idée de **mariage**. Cette union devait leur conférer « un statut » pour franchir les barrières administratives.

Ce n'était pas un mariage d'amour ni un mariage conventionnel, on l'aura compris.

Evelyne avait dit à Bruno « tu peux avoir des petites amies, je ne veux pas le savoir » !

Ils savaient que l'expression de leur liberté serait reçue comme une provocation, un pavé dans la mare ; cela n'a pas manqué : la famille d'Evelyne s'est offusquée de cette union qui les éloignait de son patrimoine qu'ils considéraient comme le leur. Mais, pour être tranquille, Evelyne leur avait annoncé un mariage en séparation de biens.

La donation

Quand ils se sont mariés, ils mettaient en commun leur disponibilité, leurs compétences respectives, et le Fortin comme maison d'accueil.

Evelyne disposait d'un capital immobilier assez important que lui avaient laissé ses parents. Ces appartements étaient des « loi de 48 » et ne rapportaient pas grand-chose. Elle vivait de son métier d'infirmière et était criblée de dettes.

C'était, en fait, la famille de Bruno qui finançait le projet.

Depuis toujours, Evelyne savait ses proches très intéressés par son héritage (de nombreux courriers l'attestent !). Pour les Laborde, « le patrimoine ne doit pas sortir de la famille » (ils l'ont eux-mêmes écrit).

Evelyne voulait que son « héritage » soit le prolongement de son engagement aux côtés de Bruno.

En décembre 1984, elle a été très malade, atteinte d'une grave pneumonie. Est-ce à ce moment là que l'idée lui est venue de faire une donation à Bruno ? **L'initiative lui en revient à elle seule. Bruno a voulu que cette donation soit réciproque.** Les pays du tiers monde étant peu sûrs, il aurait pu, lui aussi, «partir» et il voulait que, si cela avait été le cas, elle puisse bénéficier de ses biens pour la poursuite de leur projet.

Cette donation, dans l'intérêt du foyer déshéritait la famille d'Evelyne, et c'est ce qu'elle voulait, comme **elle l'a clairement manifesté au notaire le jour de la signature.**

Cet acte a été signé à l'insu de tous.

Le drame

Pour la réalisation du projet, ils avaient besoin d'une voiture. Ce soir du 28 février, ils étaient partis avec la vieille 2CV du père de Bruno chercher une 305 d'occasion qu'ils avaient repérée dans « la Centrale des particuliers » (le comble, c'est qu'on a fait passer Bruno pour un gigolo ! lui, l'étudiant, l'humanitaire qui roulait en vieille 2CV et allait acheter une 305 d'occasion !) ; Evelyne, qui ne conduisait plus depuis des années avait pris le volant pour se re-familiariser. Au retour, elle devait conduire la 2CV pendant que Bruno prendrait la 305.

Il faisait nuit noire, elle a loupé un virage. L'avant de la voiture est venu buter dans la terre devant une souche d'arbre. Aussitôt, le feu s'est déclaré. Bruno a voulu aider Evelyne à sortir mais les flammes ont redoublé d'intensité.

Bruno faisait des signes désespérés au milieu de la route. Le premier témoin a dû le ceinturer et le projeter au sol pour l'empêcher d'aller se jeter dans le brasier dans lequel Evelyne était en train de disparaître.

Bruno a été transporté en état de choc à l'hôpital avec un traumatisme crânien et des brûlures au premier degré.

L'accident s'est produit à l'orée du bois, à quelques mètres du centre ville, tout près des maisons d'habitation.

La récupération de l'accident par la famille

La famille d'Evelyne, se croyant héritière, adhère à la thèse évidente pour tous de l'accident jusqu'au jour où Bruno leur apprend l'existence de la donation ; ils diront eux-mêmes qu'ils sont « devenus blêmes ».

Dès lors, ils vont tout mettre en œuvre pour capter l'héritage qu'Evelyne a voulu leur retirer.

N'hésitant pas à violer la volonté d'Evelyne, ils vont faire de Bruno le portrait d'un « assassin » et, de l'accident, un « assassinat déguisé en accident ».

Faute de mieux, la grande différence d'âge entre les deux époux devient alors la pierre angulaire de toute l'affaire.

Ils vont manipuler la machine judiciaire à leurs fins. Ils se rendent coupables de comportements plus que suspects. Ils déposent une plainte pour assassinat, **seul chef d'inculpation pouvant annuler la donation**, qui sera suivie d'une enquête pénale.

- **Ils refusent qu'Evelyne**, (sans doute indigne ?), **soit enterrée dans le caveau de famille** et font un scandale auprès du personnel des pompes funèbres,
- **aucun membre de la famille n'assistera à l'enterrement** mais ils envoient un couple de personnes enregistrer toute la messe de funérailles,
- ils vont faire témoigner des personnes qui leur sont toutes liées de près ou de loin et la plupart n'ont jamais rencontré Bruno,
- **ils ont osé se rendre, à plusieurs reprises, sur l'épave de la voiture.**

Comment la police a-t-elle pu les laisser manipuler, violer, l'unique pièce à conviction, Comment le frère d'Evelyne, pourtant avocat, a-t-il pu se rendre coupable d'un tel acte ?

- **ils proposent à Bruno de lever leur plainte en échange de l'héritage**,
- ils vont être interrogés par la police, déposer des témoignages contradictoires et mensongers, accusant Bruno de leurs propres turpitudes.

Les dysfonctionnements

Commence une instruction d'une durée exceptionnelle.

Placé 14 mois en détention provisoire, il est **remis en liberté pendant près de 13 ans.**

Elle est menée successivement par plusieurs juges qui n'ont pas auditionné Bruno pendant 7 ans.

Les mensonges, les incohérences, les contradictions des parties civiles ne vont aucunement gêner l'institution judiciaire qui va mener à charge, une instruction émaillée de dysfonctionnements, tous défavorables à Bruno.

Manipulé par les parties civiles, le système judiciaire va être plus intéressé à porter un jugement de valeur (accusant en quelque sorte Bruno d'avoir épousé une femme plus âgée que lui,) le conduisant à construire une vérité conforme plutôt que de rechercher la réalité des faits.

Cependant, jusqu'en 1997, l'instruction n'a pas réussi à convaincre les juges qui ont rejeté toutes les demandes de mise en accusation et pourtant, le non lieu n'a pas été prononcé...

De toute évidence, les preuves matérielles de la culpabilité ne tiennent pas debout, le corps d'Evelyne, exhumé à 3 reprises, n'apporte pas de réponse à leur besoin ; la reconstitution, en février 1995, 10 ans moins une semaine après le drame, est tout à fait rocambolesque.

Le coup de grâce

Marie-Claude, la femme de Bruno, qui connaît sa situation pénale depuis le premier jour de leur rencontre (en 1986 quand il sort de détention provisoire), ne peut sans doute plus supporter son statut de compagne puis d'épouse d'un inculpé. L'affaire pèse lourd sur la vie d'un couple, surtout avec un enfant.

Comme on le sait, Bruno ne correspondait aucunement au « gendre idéal », ce qui jusque là, n'avait pas dérangé les parents.

La naissance d'Alexandre a sans doute changé les perspectives, projection matérielle différente sur l'avenir, réveil de l'instinct des grands-parents,...

La femme de Bruno décide soudainement de le quitter, sans aucune explication et après lui avoir assuré qu'elle l'aime, qu'il ne doive « pas oublier qu'elle l'aime » !!

Elle adresse alors une lettre - **que Bruno ne découvrira qu'en 2002** - au procureur de la République lui disant « j'attends que la Cour d'assises se prononce car **seule sa condamnation me permettrait une procédure de divorce** nous mettant définitivement à l'abri mon fils et moi-même et nous permettrait enfin d'essayer de construire et de reconstruire nos vies. »

Elle annonce que Bruno représente une menace de mort sur elle et leur fils, pas moins que cela !

Elle demande également à être citée comme témoin parce qu'elle a « beaucoup de choses à dire ».

Elle ne les dira pas au procès, se contentant de répondre aux quelques questions des magistrats mais elle va les écrire. **En catimini, juste quelques jours avant l'ouverture du procès, les juges de la cour d'assises reçoivent un courrier de 22 pages, caricaturant Bruno en monstre dangereux, intéressé, machiavélique, pervers...**

Ce courrier a servi de toile de fond au procès sans que Bruno en connaisse l'existence puisqu'il ne le découvrira qu'en novembre 2005 !!

Bruno a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour que la mère de son fils puisse obtenir un divorce à ses torts exclusifs ! *

*Aujourd'hui, elle assigne le père de Bruno en justice pour qu'il paie une pension alimentaire, à la place de Bruno avec lequel elle refuse tout contact.

Le 20 novembre 1998, soit 14 ans après le drame, la cour d'assises des Hauts-de-Seine le condamna alors qu'il était resté à la disposition de la justice et libre pendant plus de 12 ans, sous contrôle judiciaire, **à la réclusion criminelle à perpétuité.**

- Un pourvoi en cassation a été déposé. Rejeté en décembre 1999.
 - En avril 2000 une requête a été déposée devant la Cour européenne des droits de l'homme – rejetée.
 - Une requête en révision a été déposée en septembre 2005.
 - Bruno est incarcéré à perpétuité depuis novembre 1998.
- Bruno ne bénéficie pas de la loi de juillet 2002, non rétroactive, permettant l'appel.
